PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU LUNDI 04 MARS 2013

*****

L'an deux mil treize, le quatre du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt six février s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Madame Nelly CLAUDEL.

ETAIENT PRESENTS :
Mme CLAUDEL Nelly, Maire,
MM. DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, DURUPT Nadine, Adjoints
MM. JEANGEORGES Sébastien, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, THOMAS Joël, FETET Coralie, LAGARDE Danielle, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, JACQUEMIN André, GASPARD Marie-France, CLERC Jean Philippe, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
MM. REMY Jean, AUBRY Chantal, ABEL Jacqueline, BAHI Najate, **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. CLAUDEL Nelly, ABEL Thierry, DURUPT Nadine et VINEL Isabelle.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :
MM. SERRIER Michel, GRAVIER Sylvie,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GASPARD Marie-France est élue secrétaire de séance.

*****

Madame le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2013.

Monsieur CLERC Jean-Philippe demande que soient ajoutés ces propos relatifs à l'approbation de l'APD du projet scolaire-périscolaire, Maison des Associations :

« des précisions ont été demandées concernant le contenu du programme afin de mieux comprendre l'augmentation de l'enveloppe financière : passage de 3,1 M € à 4,4 M €.

Il a été répondu que la part financière affectée aux travaux était initialement de 3,1 M €. Certaines contraintes techniques avaient mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux confortatifs pour un montant de 0,45 M € portant ainsi le coût à 3, 55 M €.

Il a ensuite été indiqué que d'autres éléments « hors programme » avaient été ajoutés, ce qui expliquait en partie le passage à 4,4 M € ».

Le procès-verbal est ensuite approuvé.

Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

I- AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PROJET SCOLAIRE-PERISCOLAIRE ET MAISON DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire expose que, suite à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD), le Maître d'œuvre nous a adressé une proposition d'avenant n° 1 pour ses honoraires afin d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel il s'engage et fixer le forfait de rémunération ainsi que la nouvelle décomposition par élément de mission et par cotraitant.

Le montant du forfait de rémunération étant fixé à 597 397,99 € H.T., Madame le Maire informe le Conseil de l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres et lui demande de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre avec l'agence Thierry GHEZA - Architecte DPLG - 1 route de la Lanterne à 70270 ECROMAGNY.

Madame le Maire ayant détaillé l'objet de l'avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et en avoir délibéré à la majorité absolue **(trois voix contre)** :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant.

*****

II- VENTE DE TERRAIN AU SIVUIS DE REMIREMONT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 1er décembre 2011 autorisant la vente d'une parcelle de terrain de 1 774 m² au SIVUIS du secteur de Remiremont pour la reconstruction de la caserne des Sapeurs-Pompiers.

Après étude, il s'avère que la surface nécessaire serait de 3 348 m², le Conseil Municipal doit donc délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la vente d'une parcelle de terrain d'une surface de 3 348 m² au prix de **5,50 € le m²** (frais annexes à la charge de l'acquéreur)

*****

III- RYTHMES SCOLAIRES – DEMANDE DE DEROGATION

Madame le Maire fait un résumé de la réforme des rythmes scolaires (chaque conseiller ayant été destinataire de divers documents). Elle explique que, suite à plusieurs réunions sur le sujet, tout n'est pas clair et le temps pour une étude approfondie lui semble trop court.

Elle passe la parole à Mme DURUPT Nadine (adjointe) mais aussi directrice d'école qui indique que Mme le Maire a reçu les directrices d'école et que, d'un commun accord, il a été décidé de proposer au Conseil Municipal de demander une dérogation pour l'application de la réforme à la rentrée de 2014 et non de 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et Mme DURUPT, en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- SOLLICITE une dérogation pour la mise en place de la réforme dans ses écoles non pas en 2013 mais en septembre 2014.

*****

IV- DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES HAUTES-VOSGES

Madame le Maire expose que, suite à l'intégration de la commune décidée par Mme la Préfète des Vosges par arrêté du 31 décembre 2012 avec effet au 1er janvier 2013, Monsieur le Président de la Communauté de Communes lui a adressé un courrier afin de connaître les noms des 5 délégués titulaires et 5 suppléants représentant la commune.

Madame le Maire ayant demandé s'il y a des candidats, il est ensuite passé au vote.

Après avoir obtenu la majorité absolue au 1er tour, sont désignés comme :

Membres Titulaires :

. Mme URLACHER Monique, M. ABEL Thierry, Mme AUBRY Chantal, Mme CLAUDEL Nelly et M. JACQUEMIN André.

Membres Suppléants :

. Mme ABEL Jacqueline, Mme DURUPT Nadine, M. THOMAS Joël, M. CLERC Jean-Philippe et M. DE CARVALHO Zélio.

Madame le Maire informe les délégués qu'une première réunion aura lieu le 12 mars 2013.

*****

V- AUTORISATION SIGNATURE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET PERSONNELS TECHNIQUES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire expose les projets de convention de mise à disposition des biens et du personnel des services techniques au profit de la Communauté de Communes et demande au conseil l'autorisation de les signer.

Le Conseil, pour la convention de mise à disposition des biens, souhaite une modification de l'article 5 « frais liés à l'occupation des locaux » pour le chauffage de la bibliothèque que seul soit retenu le volume sans tenir compte des heures d'ouverture.

Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition des biens et personnel des services techniques à la Communauté de Communes.

*****

VI- FISCALITE ADDITIONNELLE

Madame le Maire expose la possibilité de lissage des taux sur les taxes additionnelles de la Communauté de Communes, sachant que le lissage permettrait une augmentation répartie sur plusieurs années au lieu que ce soit en 1 seule fois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- SOLLICITE le lissage sur les 4 taxes (TH, FB, FNB et CFE) sur 4 années.

*****

VII- FORETS – PROPOSITION PROGRAMMES ACTIONS

Comme chaque année, l'ONF fait parvenir le programme d'actions envisagé en forêt communale, ainsi que l'assiette des coupes.

Madame le Maire indique qu'il est proposé un volume de 2060 m3 (coupe 1 860 m3 – produits accidentels 200 m3) – parcelles 6 – 15 – 16 – 17 – 19 et 23.

Le Conseil Municipal :

- DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier.

Après avoir pris connaissance du programme d'actions 2013 :

- RETIENT celui-ci à l'exception des travaux touristiques (- 5 050 € H.T.) soit :

❖ **TRAVAUX COURANTS**

✓ FONCTIONNEMENT ..... **6 150 € H.T.**
✓ INVESTISSEMENT ..... **6 900 € H.T.**

❖ **TRAVAUX D'EXPLOITATION**

✓ FONCTIONNEMENT ..... **31 905 € H.T.**

SOIT UN TOTAL DE TRAVAUX 2013 DE ..... **44 955 € H.T.**

Madame le Maire fait état, pour information, au conseil des difficultés actuelles de l'ONF en particulier la nouvelle restructuration qui est en cours et qui aboutirait encore à la suppression d'un poste sur l'unité territoriale ; cette restructuration faisant suite à plusieurs autres qui ont conduit à la réduction de 50 % du personnel de terrain.

*****

INFORMATIONS

☞ Madame le Maire informe le Conseil d'un remboursement d'assurance pour un sinistre candélabre au rond-point de la gare.

☞ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Chambre de Commerce et d'Industrie attribuant le label Accueil qualité commerce service au 8 à HUIT. Madame le Maire soulignant l'importance de cette supérette pour les habitants d'Eloyes.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 10 mn.

Le Maire,

Nelly CLAUDEL

LC/MFA – le 07/03/2013